



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2025 DDCT 98 – Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif afin d'aménager de nouveaux locaux et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires (budget participatif pour 90 500 euros à 3 associations pour le financement de 4 projets associatifs).

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics. La carte parisienne de ces quartiers populaires, définie à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité, a été adoptée en séance du Conseil de Paris de juillet 2024.

Dans le même temps, la Ville de Paris a conclu un contrat de ville avec l'État, les organismes de sécurité sociale (Caf, CNAV, CPAM), la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Île de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission locale de Paris, l'EPEC, la Chambre de Commerces et d'Industries de Paris et La Poste. Ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers politique de la ville, dont la liste est fixée par le décret ministériel n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires soutiennent massivement les associations de quartier, formant un réseau d'acteurs solide et essentiel qui agit au quotidien auprès des Parisiennes et Parisiens les plus fragiles, et qui fait vivre concrètement le lien social et les solidarités de proximité.

Le Budget participatif de la ville de Paris fait des quartiers populaires sa priorité en consacrant un quart de son enveloppe budgétaire aux projets émanant de ces secteurs. Afin de faciliter la concrétisation de ces projets, la ville de Paris subventionne également chaque année plusieurs associations qui, sur le terrain, accompagnent les habitant.e.s des quartiers populaires à rendre leurs projets plus robustes pour que ceux-ci soient réalisables.

Les projets qui sont soumis à travers cette délibération mettent en exergue les besoins exprimés par les habitant.e.s des quartiers populaires : développer des lieux de partage, de festivité, de création collective, de rencontre, afin de renforcer les liens sociaux.

Il vous est donc proposé de financer ces projets pour un montant de 90 500 euros, se répartissant comme suit :

Pour le 13^e arrondissement

- L'association Rungis Brillat Savarin, lauréate du budget participatif 2024 intitulé *D'avantage de moyens pour les associations en quartiers populaires*, a le projet de rénover ses locaux, situés au cœur du quartier Kellermann ainsi que de rafraîchir sa façade. A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 39 000€.
- L'association Treize Unis, lauréate 2024 du BP, avec son projet *La culture et le sport viennent à vous*, prévoit l'achat de 2 triporteurs seniors électriques pour favoriser les actions en lien avec le public sénior en QPV ainsi que l'achat de matériel ludique pour renforcer les actions intergénérationnelles. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 20 000€ à ce titre.

Pour le 14^e arrondissement

- L'association Treize Unis, lauréate du BP 2024 intitulé « *Solidarité et inclusion intergénérationnelle* » : le projet présenté vise à renforcer les liens intergénérationnels et promouvoir une mobilité douce et inclusive. Il prévoit l'achat de deux triporteurs électriques : l'un pour promener les seniors en toute sécurité, l'autre adapté au transport des personnes en fauteuil roulant. Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association Treize Unis.
- Créée en 1984 l'Association Le Moulin assure une fonction de « Maison de quartier » en participant de manière active à l'animation de la vie sociale et culturelle du quartier. Faisant partie de l'idée Lauréate BP 2024 intitulée « *l'Oasis du savoir* », le projet présenté finance un dispositif mobile dédié à la Réalité Virtuelle et Augmenté, dans le but de développer des actions ludiques, culturelles, éducatives et de prévention. Le matériel de Réalité Virtuelle et Augmenté sera mis à disposition du public par un réseau d'associations sur le 14^e arrondissement en coordination avec la Mairie et l'EDL 14, sous conventions partenariales. Il est vous est proposé d'attribuer 11 500€ à l'association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris.